

MEMOIRE

Projet de convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada dans le parc du Montréal

Submission à l'Office de consultation publique de Montréal

Préparé par Lee Soderstrom,
Arrondissement d'Outremont
20 octobre 2008

Je voudrais faire deux points concernant ce projet : le manque des informations essentielles sur le projet données au public par la SRC et le bruit excessif actuel de l'installation de la SRC. Ce mémoire est le suivi de la Séance d'information du 8 octobre à laquelle j'ai assisté. J'apprécie beaucoup le Parc et le Mont-Royal : depuis 40 ans ils forment un élément important dans ma vie quotidienne. De les voir me donne beaucoup de plaisir. C'est l'endroit où je me promène et court fréquemment.

Informations incomplètes.

Ce projet implique plus d'un renouvellement de la convention entre la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada (SRC). La SRC voudrait faire aussi des changements à la structure de l'antenne. De plus, bien que les informations fournies à la séance du 8 octobre ne soient pas claires, elles me suggèrent que la SRC voudrait élargir le terrain qu'elle utilise dans le Parc et peut-être y modifier ses bâtiments.

À la suite des présentations de la Ville et la SRC à la séance, je pense que peu de personnes dans l'auditoire a une idée claire de l'étendu de ces changements. Ni la Ville ni la SRC n'ont présenté des informations—par exemple, des diagrammes--indiquant l'étendu des changements sur l'antenne et des changements—s'il y en auront--au terrain utilisé par la SRC ou dans ses bâtiments à cet endroit. Si ces changements sont importants, la réaction des citoyens de Montréal à ce projet sera très différente que si les changements sont d'une importance secondaire. Donc, c'est important pour la SRC d'indiquer clairement l'étendu des changements qu'elle propose de faire.

Recommandation : *La SRC devrait fournir au public avant la prochaine séance des diagrammes indiquant clairement l'étendu des changements proposés à l'antenne, au terrain qu'elle voudrait utiliser dans le Parc et à ses bâtiments sur ce terrain.*

Bruit excessif

L'impact environnemental de l'installation de la SRC dans le Parc n'est pas limité aux effets sur les vues de la montagne, sur l'utilisation de l'espace vert limité du Parc et sur la santé des visiteurs au Parc. Le système de ventilation actuel de cette installation fait beaucoup de bruit qui mine la tranquillité et la beauté de cette section du Parc aussi.

À la séance du 8 octobre la SRC a présenté quelques justifications pour l'existence de l'antenne sur la montagne. Mais elles ne justifient pas ce bruit. C'est tout à fait possible pour La SRC d'éliminer ce bruit sans beaucoup de difficulté. Si la SRC est sérieuse quand elle indique qu'elle veut minimiser l'impact environnemental de cette installation sur la montagne, elle éliminera ce bruit rapidement.

Recommandation : *Dans la nouvelle convention la Ville de Montréal devrait exiger la SRC d'éliminer avant la fin de l'année 2009 le bruit de son système de ventilation utilisé dans son installation dans le Parc.*